

Renouvellement de l'adhésion à la charte Natura 2000 « Gorges de la Loire aval »

Délibération n° 17-62-CS

Date de la convocation : 6 juin 2017

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

- M. Patrick BAGOT (Conseil départemental du Cher)
M. Christian BARLE (SINALA de la Nièvre)
M. Jean-François BARNIER (St-Etienne Métropole), représenté par M. Jean-Pierre BERGER
M. Fabrice BOIGARD (Conseil départemental d'Indre-et-Loire)
M. Jean-Paul BOISNEAU (Conseil départemental du Maine-et-Loire)
Mme Carole CHENUET (Conseil départemental de Saône-et-Loire)
M. Jacques CHEVTCHENKO (Tours Métropole Val de Loire)
M. Christian CHITO (Conseil départemental de l'Allier)
M. Louis DE REDON (Conseil départemental du Loir-et-Cher)
Mme Isabelle DEVAUX (Saumur Loire Développement)
M. Daniel FRECHET (Roannais Agglomération)
M. Fabien GENET (SICALA de Saône-et-Loire), représenté par M. Georges BORDAT
Mme Christiane JODAR (Conseil départemental de la Loire), représentée par M. Sylvain DARDOULLIER
Mme Djamila KAOUES (Vierzon)
M. Didier LAVILLE (Clermont Communauté)
M. Jean-Claude MAIRAL (SICALA de l'Allier), représenté par M. Jean-Paul BOUGEROL
M. Gabriel MAQUIN (Vichy)
M. Jean-Pierre REZÉ (SICALA d'Indre-et-Loire)
Mme Nadine RIVET (Conseil départemental de la Haute-Vienne)
Mme Nathalie ROUSSET (Conseil départemental de la Haute-Loire)
M. Rémy VIROULAUD (Limoges)
- M. Georges ASSEZAT (SICALA de la Haute-Loire) à M. Georges BORDAT
M. Christian DUMAS (Région Centre-Val de Loire) à Mme Djamila KAOUES
M. Benoît FAUCHEUX (Région Centre-Val de Loire) à M. Christian BARLE
Mme Cécile GALLIEN (SICALA de la Haute-Loire) à Mme Nathalie ROUSSET
Mme Chantal GIEN (Conseil départemental de Saône-et-Loire) à Mme Carole CHENUET
M. Jérémie LACROIX (Conseil départemental de la Loire) à M. Fabrice BOIGARD
M. Jean-Claude LEBLANC (Tours Métropole Val de Loire) à M. Jean-Pierre REZÉ
M. Pierre-Antoine LEGOUTIÈRE (Montluçon) à M. Jean-Pierre BERGER
Mme Catherine LHÉRITIER (Conseil départemental du Loir-et-Cher) à M. Louis DE REDON
M. Gabriel MAQUIN (Vichy) à M. Jacques CHEVTCHENKO
M. Bernard PALPACUER (Conseil départemental de la Lozère) à M. Jean-Paul BOISNEAU
M. Claude RIBOULET (Conseil départemental de l'Allier) à M. Christian CHITO
M. Jean-Luc RIGLET (Conseil départemental du Loiret) à M. Rémy VIROULAUD
Mme Bernadette ROCHE (Conseil départemental de l'Ardèche) à M. Sylvain DARDOULLIER
M. Bernard SAUVADE (Conseil départemental du Puy-de-Dôme) à M. Patrick BAGOT
M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRECHET

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),
- vu les statuts,
- vu le règlement intérieur,
- vu sa délibération n°12-71 du 23 mars 2012 portant sur d'adhésion de à la charte Natura 2000 « Gorge de la Loire aval »,

décide

Article un

De renouveler pour une durée de 5 ans l'adhésion à la charte Natura 2000 « Gorges de la Loire aval » confirmant l'engagement de l'Etablissement en faveur de la valorisation du patrimoine naturel, dans une logique de développement durable et de gestion de son patrimoine foncier respectueuse de l'environnement.

Article deux

D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents correspondants.

**Le Président
de l'Etablissement public Loire**

Daniel FRÉCHET

Date de transmission
à la préfecture : **07 JUIL. 2017**

Date d'affichage : **10 JUIL. 2017**

Certifié exécutoire :


Le directeur général des services
Jean-Claude EUDE



N° 0522